



Délibération n° 2022.79

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'AUSOIS

Séance du 30 juin 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 09
- Votants : 15
 - . Pour : 12
 - . Contre : 0
 - . Abstention : 3

Date de Convocation :
24 juin 2022

Objet : Prix de vente du m²
lotissement FINTAN2.

L'an deux mil vingt-deux et le trente juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Aussois, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur BOYER Stéphane.

Présents : M. BODECHER Maurice, Mme RICHARD Françoise, M. GOMES-LEAL Hervé (secrétaire de séance), adjoints.
M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme COL Camille, Mme COUVERT Myriam, M. FRESSARD Jean-Marie, Mme PAYERNE-BACCARD Claudette,.

Absents : M. VIGNOUD Jean-Louis (procuration à M. FRESSARD Jean-Marie), M. PERILLAT-MERCEROZ Cédric (procuration à M. Stéphane BOYER), M. RATEL Hervé (procuration à Mme RICHARD Françoise), M. REVEILHAC Philippe (procuration à M. GOMES-LEAL Hervé), Mme ARNAUD Julie (procuration à Mme PAYERNE-BACCARD Claudette), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE (procuration à M. AGUSTIN Jean-Jacques).

M. le Maire donne la parole à M. Maurice BODECHER, Premier Adjoint.

Celui-ci rappelle que :

- 1/ le groupe de travail FINTAN2 a validé l'aménagement définitif en 09 lots, comprenant au total 12 logements,
 - 2/ le permis d'aménager devrait être déposé dans les prochains jours
 - 3/ qu'il convient désormais de fixer un prix de vente du m².
 - 4/ La dernière délibération fixant le prix de vente du lotissement FINTAN 1 a été prise par le conseil municipal en 2014 et le prix du m² a été fixé à 150 € TTC.
- Afin de respecter une certaine équité, tout en tenant compte des coûts de réalisation du nouveau programme et des prix de vente de l'immobilier en Haute Maurienne, le groupe de travail, après avoir établi un tableau des dépenses liées à l'aménagement du nouveau lotissement propose de fixer le prix de vente des lots de FINTAN2 à 180 € TTC le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Voix « POUR » : 12

Voix « CONTRE » : 00

Abstention : 03 (COL Camille, RATEL Hervé et PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien)

FIXE le prix de vente des lots sis FINTAN2 à 180.00 € TTC le m²,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie en séance de ce jour
Pour copie conforme, Aussois le 1^{er} juillet 2022

Stéphane BOYER,
Maire,

